



Escroquerie aux offres d'emploi d'opérateur marketing sur Internet



Publié le 14 Mai 2024

Temps de lecture : 10 min

Depuis fin 2022, des campagnes par SMS et messageries instantanées d'offres d'emploi frauduleuses « d'opérateurs marketing sur Internet » ont été observées. Elles proposent un emploi à domicile flexible ne nécessitant pas de compétences particulières et au salaire attractif. Il s'agit en fait d'une forme d'escroquerie qui vise à soutirer de l'argent aux personnes qui sont recrutées.

- [De quoi s'agit-il ?](#)
- [Que faire si vous recevez ce message ?](#)
- [Et si vous êtes victime ?](#)

1. De quoi s'agit-il ?

Ce type d'escroquerie débute par la réception d'un SMS ou d'un message privé sur un réseau social ou une messagerie instantanée (WhatsApp, Telegram, Facebook Messenger...). En général, le message annonce que le CV de la victime a été sélectionné et propose un emploi à temps partiel pouvant être effectué à domicile. Ce travail ne nécessite pas de qualification particulière et il est indiqué une fourchette de « salaire journalier » attrayant, allant de quelques dizaines à un millier d'euros ou dollars. Le message donne peu ou pas d'informations sur l'entreprise qui recrute, ni sur le travail à effectuer. Si elle est intéressée, la victime est invitée à prendre contact avec le prétendu recruteur via WhatsApp ou Telegram à des coordonnées qui sont fournies dans le message.

Exemples de messages frauduleux d'offre d'emploi :

Bonjour! Nous avons remarqué que votre expérience professionnelle et votre CV ont été recommandés par plusieurs agences de recrutement en ligne. C'est pourquoi nous aimerions vous proposer un emploi à temps partiel que vous pourrez exercer pendant votre temps libre. Notre travail est simple : il vous suffit de consacrer 60 à 120 minutes par jour pour accomplir le travail. Il n'y a pas de limite de temps et vous pouvez réaliser l'évaluation à domicile. Les salaires journaliers varient de 100 \$ à 1 000 \$, tous payés le même jour. Si vous souhaitez participer, merci de nous contacter via WhatsApp :
[+wa.me/337\[redacted\]](https://wa.me/337[redacted])

Bonjour, votre CV a été approuvé par notre société, emploi en ligne à temps partiel, 60-200EUR/jour. Pour plus d'informations, veuillez contacter :
[t.me/\[redacted\]](https://t.me/[redacted])

Bonjour,
Nous recherchons 5 employés
Horaires flexibles (1-2 heures par jour)
Salaire journalier : (200-500) Euros
Salaire de base : 1.000€ pour 3 jours / 4.000 € pour 15 jours / 5.000€ pour 30 jours.
Aucune expérience professionnelle requise, formation gratuite, travail à domicile !
Si vous êtes intéressé(e) par cet emploi
Veuillez nous contacter via WhatsApp ci-dessous !
[https://reurl.cc/\[redacted\]](https://reurl.cc/[redacted])

Lorsque la victime prend contact avec le supposé recruteur, une personne lui présente les modalités du travail à effectuer. Il existe de nombreuses variantes de cette escroquerie mais il s'agit en général de réaliser des tâches qualifiées de « simples » sur un site Internet. Par exemple, rédiger des avis sur des commerces, produits ou services, passer des commandes, ou encore effectuer des actions qui sont censées améliorer les ventes ou la réputation d'un produit.

Pour réaliser ces tâches, la victime devra se connecter à un site Internet d'apparence professionnelle appartenant aux escrocs et recevra une formation. Sur ce site, elle dispose

d'une « cagnotte », généralement en cryptomonnaie (USDT...), qui lui permet de suivre sa rémunération. Elle peut également, avec sa cagnotte, y acquérir des lots de tâches, rapportant des montants variés. Ces tâches doivent être réalisées dans un temps limité pour pouvoir récupérer le montant correspondant dans la cagnotte. Afin de pouvoir débloquent les fonds, la cagnotte doit avoir atteint un certain niveau qui augmente dans le temps.

Au début, pour mettre en confiance la victime, les objectifs fixés sont faciles à atteindre et il lui est possible de récupérer les montants modestes de sa rémunération.

Par la suite, d'autres lots de tâches toujours plus rémunérateurs sont imposés à la victime qui doit toutefois, pour pouvoir y accéder, ajouter de l'argent dans sa cagnotte. Les objectifs de ces lots s'avèrent alors impossibles à atteindre, l'empêchant de fait de récupérer les fonds de sa cagnotte. La victime est alors prise dans un cercle infernal. Pour débloquent sa cagnotte et récupérer ses fonds, elle doit verser toujours plus d'argent pour pouvoir espérer atteindre les objectifs.

Durant ce processus, la victime subit une forte pression de son prétendu employeur qui, par exemple, la culpabilise de ne pas avoir atteint ses objectifs, tout en lui laissant espérer des possibilités de gains importants à venir.

Lorsque la victime n'est plus en mesure de payer, son compte peut être bloqué ou bien elle est « renvoyée » et n'arrive plus à joindre son pseudo-employeur.

Parfois, le site Internet frauduleux disparaît du jour au lendemain. Très organisés et fonctionnant à l'international, les escrocs répéteront ce mode opératoire avec un nouveau site Internet, sous un autre nom, pour recruter de nouvelles victimes.

2. Que faire si vous recevez ce message ?

Au préalable, il est important de noter que si vous devez verser de l'argent à un employeur pour pouvoir effectuer votre travail, vous êtes face à une escroquerie !

1/ Ne répondez pas ! Ce message à caractère impersonnel est une arnaque envoyée à de très nombreuses personnes dont le numéro de téléphone ou le compte de réseau social a pu être trouvé sur Internet.

2/ Signalez le message frauduleux :

– pour les SMS, signalez sur la plateforme [33 700](#) ou par SMS au 33 700 (service gratuit) et catégorisez le en spam au niveau de votre téléphone mobile (voir documentation de l'appareil) ;

– pour les messages reçus sur les réseaux sociaux ou les applications de messageries instantanées, signalez les messages et comptes frauduleux sur les plateformes en question. Exemples de liens de signalement pour les services les plus répandus : [WhatsApp](#), [X/Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [Snapchat](#), [TikTok](#), [LinkedIn](#).

3. Et si vous êtes victime ?

Si vous avez subi un préjudice financier suite à une arnaque à l'emploi, vous êtes victime d'une **escroquerie**, au sens de l'[article 313-1 du Code pénal](#) : délit passible de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

1/ Interrompez immédiatement toute relation avec le pseudo employeur même si ce dernier se montre menaçant par message ou par téléphone.

2/ Conservez les preuves : messages échangés (SMS, messages de réseaux sociaux, conversations...), numéros de téléphone, nom de compte de réseau social, adresse du site Internet frauduleux, et toute autre information qui pourront vous servir pour signaler les faits et déposer plainte.

3/ Déposez plainte au [commissariat de police](#) ou à la [brigade de gendarmerie](#) ou par écrit au [procureur de la République du tribunal judiciaire](#) dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession.

Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par l'association [France Victimes](#) au 116 006 (appel et service gratuits), qui opère le numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice. Service ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h.

4/ Pour être conseillé dans vos démarches, contactez la plateforme [Info Escroqueries](#) du ministère de l'Intérieur au 0 805 805 817 (appel et service gratuits). Le service est ouvert de 9h à 18h30 du lundi au vendredi.

Extraits de messages frauduleux :

Nous avons remarqué que votre parcours et votre CV ont été recommandés par plusieurs agences de recrutement en ligne, nous aimerions donc vous proposer un emploi à temps partiel que vous pourrez exercer pendant votre temps libre. Notre travail est simple : nous évaluons simplement vos hôtels préférés. Il n'y a pas de limite de temps et vous pouvez réaliser l'évaluation à domicile. Les salaires journaliers varient de 300 à 1 000 euros, tous les salaires sont payés le même jour. Si vous souhaitez participer, veuillez nous contacter via WhatsApp: +337XXXXXXX

- - -

Bonjour! Nous avons remarqué que votre expérience professionnelle et votre CV ont été recommandés par plusieurs agences de recrutement en ligne. C'est pourquoi nous aimerions vous proposer un emploi à temps partiel que vous pourrez exercer pendant votre temps libre. Notre travail est simple : il vous suffit de consacrer 60 à 120 minutes par jour pour accomplir le travail. Il n'y a pas de limite de temps et vous pouvez réaliser l'évaluation à domicile. Les salaires journaliers varient de 100 \$ à 1 000 \$, tous payés le même jour. Si vous souhaitez participer, merci de nous contacter via WhatsApp : +wa.me/337XXXXXXX

- - -

Bonjour, votre CV a été approuvé par notre société, emploi en ligne à temps partiel, 60-2000EUR/jour. Pour plus d'informations, veuillez contacter t.me/XXXX

A LIRE AUSSI



Les arnaques à l'emploi (côté particuliers)

[Voir l'actualité](#)

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

Tenez-vous informé(e) de l'actualité de la cybermalveillance et des nouvelles menaces

Entrez votre adresse email



OK



À PROPOS

Qui sommes-nous ?

Presse

DIVERS

Plan du site

Mentions légales

Politique de confidentialité

Accessibilité

NOUS SUIVRE



in

f

GOUVERNEMENT.FR 

LEGIFRANCE 

ELYSEE.FR 

FRANCE.FR 

SERVICE PUBLIC 

DATA.GOUV.FR 